

PAR COURRIEL

Montréal, le 15 avril 2026

[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

**OBJET :** En réponse à votre demande d'accès à l'information du 13 avril 2026

---

[REDACTED],

La présente est en réponse à votre demande d'accès à l'information reçue par l'Institut de Cardiologie de Montréal (ICM) via Santé Québec le 13 avril dernier par courriel afin d'obtenir les renseignements suivants, en vertu de l'article 9 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* :

1. "J'aimerais obtenir les statistiques concernant le taux de conformité aux pratiques exemplaires d'hygiène des mains dans les établissements de santé ventilées par CISSS et CIUSSS pour les années 2024-2025 et 2025-2026" :

Vous trouverez ci-joint les données pour l'ICM :

| Années    | Taux de conformité |
|-----------|--------------------|
| 2024-2025 | 67%                |
| 2025-2026 | 49%                |

Conformément aux articles 51 et 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, L.R.Q., C.A-2.1*, vous disposez d'un délai de 30 jours pour demander la révision de cette réponse auprès de la Commission d'accès à l'information dont voici les coordonnées:

COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION  
2045, rue Stanley, bureau 900  
Montréal (Québec) H3A 2V4

Veillez recevoir, [REDACTED], nos plus cordiales salutations.



Chantal Robert  
Directrice des ressources humaines et des affaires juridiques  
Responsable des demandes d'accès à l'information